



Fiche de données de sécurité à l'ordonnance CE n° 1907/2006 – Ordonnance (CE)
453/2010/CE n° 1272/2008/ GHS (Système général harmonisé)

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 1 sur 13

SECTION 1. DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Désignation du produit :

Agent hydrophobe, protection des surfaces

Numéro CAS : 17980-47-1

Numéro ELINCS : 402-810-3

Numéro d'index : 014-007-00-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information pertinente disponible.

1.3 Données sur le fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité :

BASWA acoustic AG

Rue / Case postale :

Marmorweg 10

Code pays/Code postal/Ville : CH-6283 Baldegg / Suisse

Téléphone : +41 41 914 02 22

Fax : +41 41 914 02 20

E-mail : info@baswa.com

Interlocuteur pour les informations techniques :

BASWA acoustic AG

E-mail : msds@baswa.com, téléphone : +41 41 914 02 11

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Centre d'information toxicologique suisse (service 24 heures sur 24) : Suisse :
145

Monde entier : 41 44 251 51 51

SECTION 2. DANGERS POSSIBLES :

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Marquage selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et marquée selon l'ordonnance CLP.

Pictogrammes de danger : Aucune

2.2 Éléments de marquage : Aucune



Fiche de données de sécurité à l'ordonnance CE n° 1907/2006 – Ordonnance (CE)
453/2010/CE n° 1272/2008/ GHS (Système général harmonisé)

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 2 sur 13

Selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008 (CLP)/ GHS (Système général harmonisé)
Pictogrammes de danger :

Mot-clé : Acune

Mention(s) de danger : Acune

Consigne(s) de sécurité : Acune

2.3 Autres dangers :

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

3.1 Caractérisation chimique : Substances

Désignation n° CAS

17980-47-1 Triéthoxyisobutylsilane

Numéro(s) d'identification

Numéro ELINCS : 402-810-3

Numéro d'index : 014-007-00-1



Fiche de données de sécurité à l'ordonnance CE n° 1907/2006 – Ordonnance (CE)
453/2010/CE n° 1272/2008/ GHS (Système général harmonisé)

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 3 sur 13

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS :

4.1 Description des mesures de premiers secours :

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau. Maintenir les paupières écartées et laver pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

En cas de formation de vapeurs/aérosols pendant le traitement et d'exposition par inhalation : transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin dans cas de troubles

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée persistante.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau et cracher.

Boire une quantité d'eau abondante. Ne pas provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés : Aucun connu.

4.3 Consignes en matière de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers nécessaires : Aucune connue.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Jet d'eau pulvérisée, poudre d'extinction, CO₂, mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente disponible

5.3 Consignes en matière de lutte contre les incendies : Aucune mesure particulière requise

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 4 sur 13

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Mesures de précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Non nécessaires.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas être déversé dans les canalisations ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Nettoyer mécaniquement. Utiliser des matières absorbantes (sable, terre à diatomées, liant universel, sciure, etc.)

6.4 Référence à d'autres sections :

SECTION 8
SECTION 13
SECTION 7

6.5 Indications supplémentaires :

Aucune.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger :

7.1.1 Informations pour une manipulation sans danger : Aucune information particulière n'est requise en cas de manipulation conforme.

7.1.2 Informations sur la prévention des incendies et des explosions :

Non applicable - Le produit n'est pas inflammable. Aucune mesure requise.

7.1.3 Autres particularités :

Aucune.

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sans danger en tenant compte des incompatibilités :

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 5 sur 13

7.2.1 Exigences applicables aux locaux de stockage et aux conteneurs :

À conserver exclusivement dans les conteneurs d'origine. Garder le conteneur bien fermé.

7.2.2 Informations relatives à un stockage mixte :

Aucune mesure requise.

7.2.3 Classe de stockage : CS 12 –

pas de liquide inflammable

7.2.4 Application particulière :

Aucune.

7.3 Utilisation (s) finale(s) spécifique(s) :

Aucune connue.

SECTION 8. LIMITE D'EXPOSITION / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants dotés de valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller : Non applicables

Valeurs PNEC

Eau douce : 0,17 mg/l

Eau salée : 0,017 mg/l

Sédiment (eau douce) : 14,0 mg/kg poids sec

Sédiment (eau salée) : 1,4 mg/kg poids sec

8.2 Contrôle de l'exposition :

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas de formation de poussières/vapeurs/aérosols ou en cas de dépassement des valeurs limites (p. ex. VLEP° : utiliser un appareil de protection respiratoire muni d'un filtre

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 6 sur 13

approprié (type de filtre ABEK) ou un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

N'utiliser que des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE, y compris le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains :



Porter des gants de protection.

Protection des yeux :

Lunettes de protection

Protection du corps :

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

8.2.2 Mesures de protection contre l'exposition : Se laver les mains avant les pauses, après le travail et avant d'utiliser les installations sanitaires. Il est conseillé d'appliquer une crème grasse sur la peau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques importantes :

9.1.1 Aspect :

Forme : liquide
Couleur : non déterminée
Odeur : caractéristique

9.1.2 Données de sécurité :

Valeur pH : ~ 4
Changement d'état
Point de fusion/Point de congélation : non déterminée
Point et intervalle d'ébullition : > 100°C
Point de combustion : non déterminée
Température d'inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 7 sur 13

Température de décomposition : non déterminée.
Température d'auto-inflammation : non déterminée.
Propriétés explosives : le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion :

Inférieure : 0,39 Vol % (DIN 51649)

Supérieure : 8,47 Vol % (DIN 51649)

Pression de vapeur : non déterminée.

Densité à 20 °C: 1.01 g/cm³ (DIN 51757)

Densité relative non déterminée.

Densité de vapeur non déterminée.

Vitesse d'évaporation non déterminée.

Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :
hydrolysé.

Coefficient de répartition : n-octanol / eau : non déterminé.

Viscosité :

- **Dynamique :** non déterminée

- **Cinématique :** non déterminée

- **Solvants organiques :** 0,0 %

9.2 Autres informations :

Aucune autre information pertinente disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

10.1 Réactivité :

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique :

La chaleur, les flammes et les étincelles doivent être évitées.

10.3 Réactions dangereuses possibles : Aucune.

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 8 sur 13

10.4 Conditions à éviter :

Protéger du gel et de la chaleur. Voir Section 7.

10.5 Matières incompatibles : Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Éthanol en cas d'hydrolyse

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :

17980-47-1 Triéthoxyisobutylsilane

| | | |
|--------------|----|-------------------|
| Voie orale | DL | >5000 mg/kg (rat) |
| Voie cutanée | 50 | >2000 mg/kg (rat) |

Effet irritant primaire :

Effet corrosif/irritant sur la peau

Provoque des irritations cutanées

Lésions/Irritations oculaires graves

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes en cas d'exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes en cas d'exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 9 sur 13

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

12.1 Toxicité aquatique :

CL50 : 85 mg/l / 96 h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) CE50 > 49,1 mg/l / 48h
(Daphnia magna) (OECD 202)

CSEO > 36 mg/l / 72 h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité : Durée

d'exposition : 28 j

Résultat : 75 % facilement biodégradable Méthode:

OECD 301 D

Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non

applicable

12.4 Mobilité dans le sol :

Adsorption dans le sol : minime

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Autres effets nocifs :

Classe de danger pour l'eau 1 (classification propre): peu dangereux pour l'eau Ne pas déverser le produit non dilué ou en grandes quantités dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou les canalisations.

12.6 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

SECTION 13. CONSIGNES D'ÉLIMINATION :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 10 sur 13

Élimination / Déchet (Produit) :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les canalisations.

Emballage : Les conteneurs non nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la préparation.

SECTION 14. INFOMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

14.1 Numéro ONU :

Non applicable

14.2 Désignation d'expédition ONU correcte :

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Transport terrestre marchandises non dangereuses (**ADR/RID/GGVSE**) :

Transport fluvial (ADNR) : marchandises non dangereuses

Transport par maritime (code (IMDG marchandises non dangereuses **/GGVMer) :**

Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) marchandises non dangereuses

14.4 Groupe d'emballage :

Non applicable

14.5 Risques environnementaux :

Aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non réglementées.

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et selon le code IBC : Non réglementé.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LES PRESCRIPTIONS LÉGALES :

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 11 sur 13

15.1 Évaluation de la sécurité :

Prescriptions relatives à la sécurité, dispositions légales relatives à la protection de la santé et de l'environnement applicables à la substance ou au mélange

ORDONNANCE (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions restrictives : 3 Prescriptions nationales :

Classe de danger pour l'eau : CDE 1 (classification propre): peu dangereux pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

15.2.1 Dispositions spéciales relatives au marquage des préparations particulières :

Non applicable.

15.2.2 Informations sur le marquage :

Aucune.

15.3 Ordonnances UE :

Ordonnance (CE) n° 1272/2008 (Ordonnance CLP) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 sur la classification, le marquage et l'emballage des substances et des mélanges.

Directive 67/548/CEE du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et au marquage des substances dangereuses.

Directive 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et au marquage des préparations dangereuses.

Ordonnance (CE) n° 1907/2006 (REACH) DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Ordonnance (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 12 sur 13

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS :

Ces informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité applicables au produit / aux produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune

garantie quant aux propriétés du produit décrit / des produits décrits au sens des prescriptions de garantie légales. Les propriétés du produit sont indiquées dans les fiches techniques des produits concernés.

Abréviations et acronymes :

Skin Irrit. 2: Effet irritant/corrosif sur la peau – Catégorie 2

Informations sur les consignes d'utilisation :

Vous trouverez de plus amples informations sur les applications conformes aux exigences dans la fiche technique.

Restrictions d'utilisation conseillées :

Le traitement du matériau est généralement effectué par les collaborateurs certifiés de BASWA.

Autres informations :

Vous trouverez d'autres informations sur : msds@baswa.com, (Section : 1.3).

Sources des données :

Les fiches de données de sécurité des matériaux utilisés et de la préparation sont conformes à l'état actuel.

TRGS 200

Directives 67/548/CEE ; 91/155/CEE ; 98/8/CE ; 1999/45/CE ; 2004/73/CE ;
2006/8/CE ; 1907/2006/CE

Ordonnance (UE) 453/2010/CE

Ordonnance (CE) n° 1272/2008/ GHS (Système général harmonisé)

Données modifiées par rapport à la version précédente :

Première version après l'entrée en vigueur des directives 1907/2006/CE (Ordonnance REACH).



Fiche de données de sécurité à l'ordonnance CE n° 1907/2006 – Ordonnance (CE)
453/2010/CE n° 1272/2008/ GHS (Système général harmonisé)

Nom commercial enregistré: **BASWA Protect**

Version: 1

Version du : 26.03.2019

Produit n°: a035

Imprimée le: 26.03.2019

Page 13 sur 13

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les sources, les connaissances techniques et la législation actuelle. Les données ne constituent qu'un type d'orientation sur la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la dispersion sans danger et ne doivent pas être interprétées comme une garantie. Les informations concernent uniquement le matériau concrètement désigné et n'ont, dans certaines circonstances, aucune validité si ce matériau est utilisé conjointement avec d'autres matériaux ou dans un procédé, à moins que ceci ne soit indiqué dans le texte. Les données fournies sont conformes à l'état de nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie des propriétés. Les personnes qui achètent notre produit sont seules responsables du respect des prescriptions et des dispositions pertinentes.